CASAS

Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile à Strasbourg

Association de droit local à but non lucratif pour la défense du droit d'asile depuis 1983

2 rue Brûlée - 67000 Strasbourg

SOS pour CASAS !

décembre 2023

Chers amis,

CASAS a 40 ans.

40 années aux côtés des demandeurs d'asile les plus précaires, 40 années d'actions menées par des centaines de bénévoles et quelques salariés, 40 années de recherche de financement pour poursuivre nos missions... et une immense inquiétude aujourd'hui.

En dépit de cette belle longévité notre association est si fragilisée en cette fin 2023 que se pose immédiatement la question de la poursuite de son travail.

Que s'est-il passé ?

Le problème ne se situe pas au niveau des dépenses. Maîtrisées tout au long des années, elles ne recouvrent que l'indispensable : les aides directes de première urgence remises aux personnes isolées et familles que nous recevons, le loyer, les charges et les frais de personnel.

Le problème ne réside pas non plus dans un ralentissement de l'offre d'aide bénévole. Bien au contraire. De nouveaux bénévoles nous offrent constamment du temps, leur savoir-faire, et nous les accompagnons par la formation. CASAS reste une ruche bourdonnante. Cette année encore nous avons répondu présent sur le terrain : nous enregistrons notamment 22% de demandes supplémentaires d'accompagnement juridique par rapport à l'an passé.

C'est au niveau financier que CASAS se trouve en très grande difficulté.

Comme nous l'évoquions déjà dans notre précédent appel, envoyé avant l'été, nombre de subventions ne nous ont pas été accordées. Sans nous décourager, malgré plusieurs dizaines de refus ou de réponses très partielles à nos demandes, nous nous sommes adressés à d'autres interlocuteurs encore, dans une course contre la montre et jusqu'à tout récemment, mais malheureusement avec le même résultat. Les derniers éléments de réponse nous ont été donnés fin novembre, confirmant le déséquilibre alarmant de nos comptes.

Nous nous tournons vers vous, car nous avons besoin de votre aide en urgence.

La présence des salariés actuels (soit l'équivalent de 4,5 postes à temps plein) est indispensable pour accueillir, former, coordonner et soutenir le travail réalisé par 250 intervenants bénévoles (contribution estimée à 19 postes à temps plein en 2022), et donner une stabilité à l'équipe, qui évolue sans cesse.

Réduire le nombre, déjà très restreint, de ces postes salariés signifierait donc ne plus pouvoir former les bénévoles, ne plus pouvoir accueillir et écouter toutes les personnes qui s'adressent à nous, ne plus pouvoir les accompagner dans des démarches complexes impossibles à mener sans soutien, ni valoriser leur parole sur le détail de leur parcours pour permettre que leur demande d'asile soit valablement étudiée.

Cela impliquerait aussi de ne plus avoir les moyens de leur proposer régulièrement des cours de français, ni d'offrir des temps d'animation, de jeu, de spectacle aux enfants qui accompagnent leurs parents et subissent comme eux les conséquences de l'exil, ou encore des temps de rencontre et de découverte culturelle aux personnes isolées, brefs moments de répit dans un quotidien extrêmement lourd et précaire…

Ce serait une absurdité, et un gâchis révoltant.

Parce qu'au final, notre richesse est immense si on regarde le nombre de bénévoles, l'engagement de tous, et à quel point nos actions répondent à des besoins essentiels pour les bénéficiaires qui ne trouvent pas cet appui ailleurs. Le contexte et les discours politiques les écrasent un peu plus encore, en France comme ailleurs en Europe, l'accueil des réfugiés est remis en question. CASAS défend leur cause contre vents et marées. Parce que nous sommes tous nourris par une même conviction : nous pouvons aider à compenser l'injustice qu'ils vivent.

Espérant qu'il vous sera possible d'être à nos côtés dans ce moment particulièrement difficile et de faire connaître notre situation et notre appel autour de vous, recevez chers amis nos meilleures pensées, et tous nos vœux pour les fêtes et l'année à venir.

Alice Chavannes, Présidente

***Pour faire un don à CASAS**, plusieurs possibilités :*

- *En ligne depuis le site de CASAS www.casas.fr (ou en suivant le lien direct : https://www.apayer.fr/fr/index.html?idCible=casas)*
- *Par chèque adressé - ou espèces remises - aux coordonnées ci-dessous*
- *Par virement bancaire sur notre compte (merci de nous contacter)*

Dans la limite de 20% du revenu imposable, les dons et cotisations au bénéfice de CASAS ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu (75% du montant de vos dons dans la limite légale de 1000 euros cette année, la réduction maximale s'élevant alors à 750 euros ; 66% au-delà).

Chaque don et/ou cotisation fait l'objet d'un reçu fiscal.